

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET N°248 /PR

-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

portant création du Secrétariat
Général du Ministère de la Prospective
et du Plan -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par
le référendum du 28 juillet 1968 ;
VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;
VU le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les
services rattachés à la Présidence de la République et
fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la
création des secrétariats généraux des ministères ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Il est créé au Ministère de la Prospective et du Plan
un Secrétariat Général Permanent régi par le décret N°238/PR du 17
août 1968 susvisé.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la
République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 22 août 1968

par le Président de la République,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MPP 4 -
Ministères 9 - SGG 4 - IAA 1 - SGPR 1
Gde Chanc. 1 - DB-CF-DC-Solde-DI 5
DFP 2 - DP 2 - DEP 2 - Dtion Stat.2
DGAJL 2 - Trésor 4 - JORD 1.